



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chambres de commerce et d'industrie

Question écrite n° 54513

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les conditions d'éligibilité des électeurs aux élections des membres des chambres de commerce et d'industrie (CCI). Si le code du commerce définit les dispositions réglementaires en matière de représentativité des électeurs au sein des CCI, une question se pose, toutefois, pour une société commerciale dirigée par une SARL dont le siège est situé dans une autre circonscription de CCI. Il lui demande donc de lui préciser si un associé de cette SARL dont le titre de directeur ne figure pas nommément dans les statuts de la société ni au RCS peut prétendre à la qualité d'électeur aux élections des membres de la CCI dont relève ladite société.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54513

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2014](#), page 3515

Question retirée le : 1^{er} mars 2016 (Fin de mandat)